

3.
M. de Vau

4. ^{con} et de ^{par} ^{le}

Tout les affaires sont portées directement au Con^{seil} Supérieur, à l'exception de celles que le Commissaire ordonnateur décide en qualité de subdélégué de l'Intendant du Canada.

Cesont les Capucins de la Province de Champagne qui sont chargés des cures de la colonie; mais les missions des sauvages sont deservies par les Jemites.

Il y a un hospital à l'an^{née} Orleans lequel est deservi par des Religieuses Ursulines et où l'on entretient un medecin et un Chirurgien.

Les mêmes Religieuses sont chargés de l'education de 30. filles orphelines que le Roy entretient dans ce hospital et qui sont ensuite mariées à des nouveaux habitans.

Outre l'Indigo, le Tabac, le blis, les pelliteries, ^{le Bray et Goldron} que cette Colonie fournit au commerce de France, elle retrouve apportés d'en faire un considerable avec les Espagnols du Mexique, de la Floride et même de la Havane, et elle fait aussi un cabotage qui peut servir d'un objet très intéressant avec les Isles Françaises, surtout avec S^{te} Domingue où elle envoie des bois de toutes les especes ainsi que du Bray ^{du} Goldron.



Il y a d'ailleurs le Quartier des Illinois situé sur le haut du fleuve S^{te} Louis, et qui protège la communication de la Louisiane avec le Canada. Ce quartier est assez bien établi il y a environ 400. Français qui cultivent les terres y sont doubles, et qui fournissent une quantité assez considerable de farine.

Cette ville n'est pas bien fortifiée. à la Nouvelle Orleans.

Les fortifications de la Mobile sont ~~pas~~ ^{pas} ~~très~~ ^{très} considérables.

On a vu faire sur l'Isle de la Balise ^{située} à l'entrée du fleuve S^{te} Louis.

mais la défense de cette Isle est ^{devenue} inutile, pour les changements arrivés dans ces années.

Les embouchures de ce fleuve ^{ont} été ^{actuellement} disputées par les Anglois.

Dans cette guerre on a établi 2. batteries dans un endroit de ce fleuve appelé le Detour ^{par} les Anglois.

par les Anglois.

Gouvernement des Isles de Vent.

Il comprend la Martinique, Marie Galante, la Guadeloupe, ^{la Dominique} S^{te} Barthelemy, partie de l'Isle S^{te} Martin, la Grenade et Cayenne, outre les Isles de S^{te} Lucie et de Tabago dont la propriété nous est ^{actuellement} disputée par les Anglois. Il y a aussi les Isles de la Dominique et de S^{te} Vincent; mais elles appartiennent aux Français jusqu'à ce que les Anglois y aient des Français établis, surtout à la Dominique.

C'est à la Martinique que le Gouverneur Lieutenant General et l'Intendant résident, le premier au fort Royal et le second au fort S^{te} Pierre.

Il y a dans la même Isle un Gouverneur particulier lequel fait sa résidence au fort S^{te} Pierre avec un Lieutenant de Roy et un Aide Major.

Au fort Royal il y a un L^{ieutenant} de Roy, un Major qui l'on détache l'Isle

et un ayde Major.

Il y a aussi deux ^{l^{tes}} de bloy avec des aydes Majors à la Trinite' et au Cul desac Marin.

al' Marie Galande il y avoit aussi un G.^r particulier, qui a été supprimé depuis quelques années; et il n'y a aujourd'uy qu'un simple Commandant avec le grade de Major.

La Guadeloupe est composée de deux isles, qui ne sont unies que par un bras de mer, et dont l'une s'appelle la Petite Terre et l'autre la Grande terre.

Il y a un Gouverneur et un ordonnateur lesquels résident à la Grande terre avec un ^{l^{te}} de bloy, un Major et un ayde Major. Il y a un autre ^{l^{te}} de bloy dans le g.^r de Cul desac de la Petite Terre, et un autre avec un ayde Major à la Grande terre.

La Grenade n'est habitée que par des gens de la Guadeloupe que l'on en dans l'usage de faire passer lorsqu'ils sont atteints d'une maladie appelée lepe.

Il n'y a point d'Etat Major à St. Martin et à St. Barthelemy. à la Grenade on entretient un G.^r particulier, un ^{l^{te}} de bloy, un Major et deux aydes Major.

Enfin à Cayenne il y a aussi un G.^r particulier avec un ordonnateur, un ^{l^{te}} de bloy, un Major et un ayde Major.

Dans toutes les Isles du Vent il n'y a que 16. compagnies de 50 hommes chacune avec 200 mules d'ableys de Karer pour les garnisons. elles sont distribuées, savoir à la Martinique 4. Compagnies avec les 200. mules, ^{quatre} Compagnies à la Guadeloupe ^{deux} et ~~trois~~ à la Grenade et six à Cayenne; mais depuis deux ans on a formé une Compagnie de 100 Canoniers qui est distribuée entre la Martinique et la Guadeloupe.

On Compte à la Martinique de 15 à 16000. habitans blancs dont il y en a environ 5000 ^{4. à 500} portans armes. à Marie Galande ~~500~~ ^{5. à 600} blancs dont 200. portans armes. à la Guadeloupe 7000. dont 3000 portans armes. à la Grenade 1500. dont 500. portans armes. à Cayenne environ 700 dont 300 portans armes. Mais il y en a un assez grand nombre ^{de} repandus à St. Lucie, à la Dominique et à St. Vincent, le plus grand de ceux qui étoient à St. Martin et à St. Barthelemy s'étant retirés dans ces trois isles.

pendant la guerre

Avant la guerre on comptoit environ 80. Negres esclaves à la Martinique 5 à 6000 à Marie Galande, 35000 à la Guadeloupe, 15 à 20. à la Grenade, et environ 6000 à Cayenne.

Il n'y a point d'Evêque établi aux Isles du Vent; et l'Eglise y est desservie par divers ordres Religieux, dont chaque Supérieur a les pouvoirs de Vicaire